

**Modification n° 2 datée du 25 mars 2025  
au prospectus simplifié daté du 30 juillet 2024  
tel que modifié par la modification n° 1 datée du 9 août 2024 (le « prospectus »)**

**Fonds d'investissement d'obligations indexées sur l'inflation Investissements Russell  
(parts de série O)**

**Résumé des changements**

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2025, le prospectus est par les présentes modifié aux fins de la modification des objectifs de placement, des stratégies de placement et du nom du Fonds, qui passe de Fonds d'investissement d'obligations indexées sur l'inflation Investissements Russell à Fonds d'obligations à long terme Investissements Russell.

**Modifications au prospectus simplifié**

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2025, le prospectus est modifié comme suit :

- 1) Partout dans le prospectus, remplacement du nom « Fonds d'investissement d'obligations indexées sur l'inflation Investissements Russell » par « Fonds d'obligations à long terme Investissements Russell ».
- 2) Sur la couverture du prospectus, ajout de « (auparavant Fonds d'investissement d'obligations indexées sur l'inflation Investissements Russell) » à côté de « Fonds d'obligations à long terme Investissements Russell ».
- 3) À la page 14, sous « Fonds d'obligations à long terme Investissements Russell », suppression de la rangée relative à Ian Hutchinson.
- 4) À la page 108, à la rubrique « Fonds fiduciaires », ajout de « Le 1<sup>er</sup> avril 2025, le Fonds d'investissement d'obligations indexées sur l'inflation Investissements Russell a été renommé Fonds d'obligations à long terme Investissements Russell. Son objectif de placement a été modifié par ce qui suit : « consiste à procurer un niveau stable de revenu d'intérêt en obtenant principalement une exposition à des obligations d'État à long terme ».
- 5) Aux pages 129 et 130, remplacement du profil actuel du Fonds d'investissement d'obligations indexées sur l'inflation Investissements Russell par le profil suivant :

## FONDS D'OBLIGATIONS À LONG TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL

### Détail du Fonds

Type de fonds	Revenu fixe à long terme
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

### Dans quoi le Fonds investit-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un niveau stable de revenu d'intérêts en obtenant une exposition principalement à des obligations d'État à long terme.

#### Stratégies de placement

Il est prévu que le Fonds investisse principalement dans des obligations à long terme émises par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et dans des titres équivalents d'autres pays.

Les styles de placement que peut utiliser le Fonds comprennent la gestion des taux d'intérêt, la sélection sectorielle, la sélection des titres et la gestion mondiale.

Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt de titres. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, à tout moment.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Le Fonds d'obligations à long terme Investissements Russell peut être assujetti à un risque donné soit directement, du fait de la nature des placements qu'il détient, soit indirectement parce qu'il investit dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux sous-conseillers étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux prêts de titres

Au 28 février 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 14 %, 11 % et 10 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

### **Politique en matière de distributions**

Chaque année en décembre, le Fonds effectue des distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés.

**MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 25 MARS 2025  
AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 30 JUILLET 2024  
TEL QUE MODIFIÉ PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 9 AOÛT 2024**

**FONDS D'INVESTISSEMENT D'OBLIGATIONS INDEXÉES SUR L'INFLATION  
INVESTISSEMENTS RUSSELL  
(PARTS DE SÉRIE O)**

**ATTESTATIONS DU FONDS D'INVESTISSEMENT D'OBLIGATIONS INDEXÉES  
SUR L'INFLATION INVESTISSEMENTS RUSSELL ET DE SON FIDUCIAIRE,  
GESTIONNAIRE, PLACEUR PRINCIPAL ET PROMOTEUR**

Datée du 26 mars 2025

La présente modification n° 2, datée du 25 mars 2025, avec le prospectus simplifié daté du 30 juillet 2024, tel que modifié par la modification n° 1 datée du 9 août 2024, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

*« Jonathan Needham »*

---

Jonathan Needham  
Président et chef de la direction  
d'Investissements Russell Canada Limitée

*« Corbin Tsen »*

---

Corbin Tsen  
Chef des finances d'Investissements Russell  
Canada Limitée

Au nom du conseil d'administration d'Investissements Russell Canada Limitée en sa qualité de fiduciaire, gestionnaire, promoteur et placeur principal du Fonds d'investissement d'obligations indexées sur l'inflation Investissements Russell.

*« Adam Smears »*

---

Adam Smears  
Administrateur d'Investissements Russell  
Canada Limitée

*« Nazanin Rassouli »*

---

Nazanin Rassouli  
Administratrice d'Investissements Russell  
Canada Limitée